



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 30 janvier 2009

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:

Nicole Sontag-Hirsch

☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:

- 4 FEV. 2009

Réf.: 2008 - 2009 / 2960 - 06, 2967 - 04

Objet: Réponse commune aux questions parlementaires n° 2960 du 5 novembre 2008 et n° 2967 du 11 novembre 2008 de Madame le Député Colette Flesch.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche aux questions parlementaires sous objet, concernant la Bibliothèque Nationale et le renforcement du personnel de la Bibliothèque Nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

La Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

à

Madame la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

*Objet : Questions parlementaires n° 2960 et 2967 de l'honorable Députée Madame
Colette FLESCH*

Je vous transmets en annexe la réponse coordonnée du Ministère des Travaux publics et
du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux questions
parlementaires sous objet, avec prière de bien vouloir la faire parvenir à Monsieur le
Président de la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 25.1.2009

La Secrétaire d'Etat à la Culture,
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,

Octavie MODERT

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	30 JAN. 2009
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Réponse coordonnée
du Ministre des Travaux publics et de la Secrétaire d'Etat à la Culture, à
l'Enseignement supérieur et à la Recherche
aux questions parlementaires n° 2960 et 2967
de Madame le Député Colette Flesch**

- En réponse à la question parlementaire n°2960 concernant la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale et universitaire, question posée à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances, à Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à Monsieur le Ministre des Travaux publics et à Madame la Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche par Madame le Député Colette Flesch,
- en réponse aussi la question parlementaire n°2967 concernant le suivi à la motion de la Chambre des Députés du 23 octobre 2008 relative au dépôt d'un projet de loi «Bibliothèque nationale et universitaire», question posée à Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget et à Madame la Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche par Madame le Député Colette Flesch,

nous avons l'honneur d'apporter les informations suivantes:

1) Sur base d'une discussion que nous y avons initiée, le Conseil de Gouvernement du 19 décembre 2008 a fait une analyse approfondie des différents scénarios possibles pour l'implantation de la nouvelle Bibliothèque nationale et universitaire. Il est convaincu qu'une solution accélérée est nécessaire au vu de l'état actuel de la résidence de la Bibliothèque nationale. Il est utile de rappeler ici que le choix du Gouvernement du terrain pour la future BNU est la place de l'Europe où se trouve le Bâtiment Robert Schuman, actuellement occupé par le Parlement européen.

Le seul site alternatif pour l'implantation de la BNU est situé au boulevard John F. Kennedy dont le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg est propriétaire. Localisé dans le secteur des établissements bancaires et financiers, il s'agit d'un des rares terrains susceptibles d'être mis en vente pour les besoins de bureaux au profit du secteur privé et de faire bénéficier ainsi le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg de fonds supplémentaires pour l'aménagement des infrastructures publiques du Plateau du Kirchberg. Par ailleurs, un changement de site entraîne également une longue procédure d'élaboration d'un nouveau dossier et d'un nouveau projet de construction.

Il convient de signaler que, du point de vue urbanistique, le site de l'actuel bâtiment Robert Schuman convient le mieux pour l'implantation de la future BNU. Le Gouvernement est conscient du fait que le calendrier nécessaire pour l'achèvement de la nouvelle infrastructure présente un facteur non négligeable au vu de l'état actuel de la Bibliothèque nationale, des annexes de stockage et des besoins imposés par les nouvelles évolutions en matière de bibliothèques publiques.

C'est la raison pour laquelle les Ministères des Travaux publics et de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avaient déjà relancé la procédure d'élaboration du projet de loi de la bibliothèque sur la Place de l'Europe de manière à assurer que les travaux de planification y relatifs soient achevés au moment du déménagement du Parlement européen.

Le Conseil a finalement convenu de ne pas se prononcer définitivement, à ce stade, au sujet du site alternatif pour l'implantation de la bibliothèque nationale. Il a chargé Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration de négocier d'abord avec le Parlement européen un dégagement aussi rapide que possible du bâtiment Schuman, ce qui permettrait la meilleure accélération possible du projet.

2) En ce qui concerne la demande de déposer un projet de loi «Bibliothèque nationale et universitaire» pour fonder sur une base légale la «collaboration largement entamée» entre la Bibliothèque nationale et l'Université du Luxembourg, il échet d'abord de constater que cette collaboration est effectivement très constructive, collaboration qui ne nécessite pas, au stade actuel, de nouvelle base légale que celle fondant l'Université du Luxembourg et les instituts culturels de l'État.

3) Le Gouvernement, par le biais du Fonds Belval, a décidé de créer, sur le site d'Esch/Belval une bibliothèque universitaire de proximité, considérant le concept des bibliothèques de proximité ainsi que nationale et universitaire.

4) Pour ce qu'il en est des ressources en personnel de la Bibliothèque nationale, il est utile de rappeler que le Gouvernement a consenti, malgré un environnement budgétaire assez défavorable depuis 2004, des moyens non négligeables au renforcement de la Bibliothèque nationale qui depuis le début de l'année 2005 a vu son effectif-cadre augmenter de 12,2 %. Il est vrai que ces moyens sont toujours insuffisants face à l'évolution époustouflante des tâches d'une bibliothèque de cette envergure. Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche explorent actuellement d'autres pistes pour trouver une solution au problème du manque de personnel qui est malheureusement le lot des autres instituts culturels.